

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études

Québec, le 2 décembre 2014. — Le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Lessard, a rendu public aujourd'hui le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*. Dans ce rapport, le Conseil constate qu'en dépit des difficultés d'élaboration et d'appropriation éprouvées de même que des nombreuses controverses et des multiples débats sur le sujet, la majorité des acteurs scolaires se sont donné une compréhension pragmatique du Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, il reste encore des difficultés et des impasses auxquelles il faut s'attaquer.

Pour ce faire, le Conseil soumet à la réflexion du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Science, des acteurs scolaires, des parents et de l'ensemble de la population trois orientations qu'il juge prioritaires :

Se réapproprier collectivement les fondements du curriculum et des programmes d'études en se souciant de leur applicabilité

Le Conseil croit que l'adhésion à certains fondements des réformes du curriculum et des programmes d'études est grandement fragilisée par le vécu et la pratique, selon les témoignages des acteurs consultés. Il invite l'ensemble des acteurs scolaires à revoir les finalités de ces réformes, à les mettre à jour et, le cas échéant, à se les réapproprier. Il invite le ministre à vérifier sans cesse l'état des consensus en cette matière, à entretenir un dialogue permanent avec les acteurs scolaires sur les besoins et les enjeux en présence, et à assurer la cohérence et la cohésion du système.

Sortir de certaines impasses qui paralysent les dossiers à caractère éducatif

Le curriculum est une œuvre politique, dans la mesure où il exprime ce qu'une société souhaite transmettre aux jeunes générations et la vision qu'elle a du monde. Qu'une pareille opération engendre des controverses dans une société pluraliste et différenciée comme celle du Québec n'a rien d'étonnant. Le Conseil invite tous les acteurs de l'éducation à débattre sereinement des enjeux éducatifs qui secouent périodiquement le système éducatif québécois. Devant certaines impasses, il faut accepter les exigences démocratiques d'un dialogue permanent et constructif sur ces sujets : la prise en compte par les acteurs de l'intérêt des élèves et de leur avenir, une délibération respectueuse de la diversité des opinions et des pratiques professionnelles, un souci de converger vers des voies d'action concrètes et d'en faire un suivi systématique et une évaluation rigoureuse.

Adopter une approche graduelle et itérative au regard de l'élaboration et de la mise en œuvre du curriculum et des programmes d'études

De nombreuses difficultés sont liées à la conduite des réformes du curriculum et des programmes d'études. Aux yeux du Conseil, l'État, dans l'exercice de sa responsabilité qui consiste à piloter le système d'éducation, doit faire autrement et mieux. Le Conseil propose de concevoir le curriculum et les programmes comme des chantiers de travail vivants, évoluant à la lumière des transformations de la société et de sa vision de l'avenir, des connaissances disciplinaires et didactiques, de l'expérience du

personnel enseignant et des caractéristiques des élèves. Il propose aux acteurs scolaires qu'au lieu de concevoir de profondes et radicales remises en cause tous les quinze ans, on adopte une démarche plus graduelle et itérative, faisant appel à une expertise plus large et variée (mettant à contribution les acteurs concernés, notamment les associations professionnelles d'enseignants), facilitée et soutenue par des dispositifs crédibles, stables, durables et experts permettant de valider les programmes avec rigueur et transparence, de les adapter et de maximiser l'appropriation du curriculum par les enseignants, les élèves et leurs parents.

Dans ce rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil a voulu dresser un état de situation concernant l'élaboration et la mise en œuvre des réformes du curriculum et des programmes d'études, déterminer les principaux obstacles rencontrés et les leviers qui ont favorisé ces deux réformes, et cerner ce qui a été réalisé à cet égard et ce qu'il reste à accomplir.

Le Conseil s'est acquitté de ce mandat en prenant appui sur les points de vue des acteurs scolaires consultés. Il a également étudié quelques réformes du curriculum mises en œuvre dans des systèmes scolaires européens. Les orientations qu'il propose au ministre et au milieu scolaire sont, de son point de vue, de nature à permettre de poursuivre l'amélioration des réformes du curriculum et des programmes d'études.

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 a été rendu public après avoir été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, M. Yves Bolduc, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme, il a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Le rapport du Conseil ainsi que le sommaire sont accessibles sur son site Web, à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

— 30 —

Source : Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 (bureau) / 418 571-1359 (cellulaire)

